

UTILISATION DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Utilisation des poubelles et des W.C

L'utilisation des poubelles et des W.C implique que certaines précautions soient observées, notamment, il convient :

- de ne pas déverser dans les poubelles aucun objet ou matière risquant de provoquer des accidents, notamment des incendies, ou de nuire au bon fonctionnement de celles-ci
- de ne pas jeter dans les W.C et éviers des matières susceptibles d'endommager les canalisations ou pouvant s'opposer à l'écoulement normal des eaux

Matériel

Il est strictement interdit de sortir les tables, les chaises, la vaisselle, la batterie de cuisine de la salle Aqua-Terra.

Il est également interdit de disposer des tables différentes que celles mise à disposition dans la salle Aqua-Terra.

Chauffage

La Salle Aqua-Terra est pourvue d'une d'installation individuelle de chauffage, le locataire utilisera l'installation mise à disposition, en respectant toutes les règles techniques ou autres qu'impose une situation normale. Il ne devra apporter à la dite installation aucune modification de son propre gré.

Le locataire sera responsable de toutes les conséquences résultant de l'inobservation de ces prescriptions, et d'une façon générale, de tout accident et dégât.

CONSIGNES DE SECURITE

La mairie mettra en place les mesures, les services et les moyens de sécurité que lui impose la réglementation en vigueur.

Le locataire s'interdira de son côté, tout acte pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens ou à la salubrité, notamment :

- il n'utilisera pas d'appareils dangereux, ne détiendra pas de produits explosifs ou inflammables autres que ceux d'un usage domestique courant, sauf lorsque ces derniers sont, par ailleurs, interdits par la réglementation en vigueur
- il n'utilisera pas d'appareils à mazout ou à gaz liquéfié

LES REPARATIONS LOCATIVES

Dans la salle Aqua-Terra

Le locataire est tenu au paiement de toutes les réparations locatives concernant les parties privatives de la salle qui seront effectuées par les services techniques ou par une entreprise agréée.